



modification de caution solidaire ,prêt consommation

Par **santenay**, le **14/11/2011** à **18:08**

Bonjour ,

je me suis porté caution solidaire pour un prêt à la conso , en faveur de mon ex "conjoint".
Cela concernait un prêt consent par FORD Financement pour l' achat d' un véhicule en 48 mois à taux 0% (reste à financer moins de 6000€,sur 24 mois)

Séparé depuis qqes mois je souhaite de dé"gager de cette caution , au profil d' un membre de la famille de me "ex"

Ford Financement, refuse purement et simplement de modifier la caution

Quel est mon recours , est-ce légal ?

j'ai par le passé fait modifier une caution solidaire pour un prêt immobilier, d'un montant et d'une durée plus importants, sans difficulté.

Merci de votre réponse , cordialement

Par **Domil**, le **14/11/2011** à **18:12**

La caution solidaire est justement un acte d'engagement qu'on ne peut résoudre ainsi (c'est trop facile, ce n'est plus une garantie si on ne peut s'en dégager)

Il faut faire lire l'acte d'engagement de caution à un avocat pour voir s'il y a un biais

Par **janus2fr**, le **14/11/2011** à **19:10**

Bonjour,

Effectivement, un acte de caution solidaire est un engagement qui ne se prend pas à la légère, justement du fait qu'on ne peut plus s'en dégager ensuite.

Si le bénéficiaire de l'acte refuse toute modification, vous n'avez aucun moyen de l'y contraindre car c'est tout à fait son droit.